

# Cahier des charges de la formation tout au long de la vie des personnels de l'académie de Lille 2017-2020

## Annexe annuelle 2019-2020

## à destination des offreurs de formation

## **PAF Enseignants, Encadrement et ATSS**



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## Annexe annuelle 2019-2020 à destination des offreurs de formation **PAF Enseignants, Encadrement et ATSS**

La mise en œuvre du cahier des charges de la formation 2017-2020 a pour objectif de faire vivre les grands principes qui s'y trouvent actés et de décliner les actions de formation selon les 6 axes définis par Madame la Rectrice d'Académie.

Les offreurs et partenaires sont invités à penser et à structurer les stages, au moins en partie, sur une durée de deux ou trois années, avec une évolution visible et programmée de la maîtrise des compétences professionnelles.

Les stages en inter-catégoriel doivent permettre d'apporter une plus-value qu'il s'agit de concevoir et d'explicitier dans l'offre de stage. Les personnels de catégories professionnelles différentes sont à renseigner dans la rubrique "public cible" lors de la saisie de l'offre.

Les stages en inter-degrés sont à proposer dans l'offre de formation de façon à poursuivre la construction d'une culture commune des personnels. Ces actions sont à penser avec les IEN premier degré afin de s'assurer de leur faisabilité, notamment concernant les moyens de remplacement. Une priorité sera accordée à l'ouverture de ces stages afin d'en favoriser l'émergence.

Une bienveillance sur les moyens par l'ouverture de groupes supplémentaires, après analyse des candidatures, pourra être appliquée afin de favoriser l'essor des actions inter-catégorielles et inter-degrés.

L'académie poursuit le développement des formations hybrides. Cette année encore, les JS se déroulant en distanciel ne seront pas décomptées de l'enveloppe des moyens attribuée à chaque thématique.

La formation des personnels trouve aussi son expression dans les formations de proximité. Elles permettent une analyse des besoins exprimés par le terrain et une réponse personnalisée aux demandes identifiées. Elles peuvent se déployer à l'échelle d'un établissement, d'un réseau, d'un district, d'un bassin. Elles constituent une des réponses formatives au déploiement de la RH de proximité.

Cette annexe commune aux trois volets du plan de formation (enseignants, encadrement et ATSS) permet de mettre en avant en particulier les éléments inter-catégoriels du PAF 2019-2020. Aussi, les priorités définies sont-elles affichées sous forme de tableau permettant d'identifier le volet de formation porteur de l'action.



## Les grandes orientations nationales pour la formation des personnels en 2019-2020

- ▶ La Réforme du Lycée et la Transformation de la Voie Professionnelle
- ▶ L'Orientation
- ▶ Les valeurs de la République (Laïcité, PSC1, Gestes qui sauvent, Gestion crise, Lutte contre la radicalisation, Déontologie, Lutte contre le harcèlement)
- ▶ L'Enseignement des fondamentaux, la Maternelle
- ▶ Les Risques psycho-sociaux (RPS), la Qualité de vie au travail (QVT)
- ▶ Le Management
- ▶ Le Handicap et la Scolarisation des élèves à besoins particuliers
- ▶ Le Règlement général sur la protection des données (RGPD)
- ▶ L'Education à la santé et l'Education culturelle et artistique
- ▶ Le Plan mathématiques (Villani/Torossian)
- ▶ Les formations en lien avec la RH de proximité

Les priorités nationales DGESCO seront publiées au Journal Officiel dans le courant de l'année 2019.

La DGAFP a publié pour sa part et pour la période 2018-2020 « Le schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État » qui se décline en cinq axes :

- ▶ Axe 1 : La transformation de l'action publique.  
*Structurer l'offre de formation pour accompagner collectivement les Agents dans un contexte de transformation de l'action publique.*
- ▶ Axe 2 : La transition numérique.  
*Utiliser le numérique comme levier de la transformation des administrations et de l'appareil de formation de l'état.*
- ▶ Axe 3 : La fonction managériale.  
*Accompagner les encadrants dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'exercice de leurs responsabilités managériales.*
- ▶ Axe 4 : Les transitions professionnelles.  
*Rendre l'agent pleinement acteur de son parcours professionnel, en renforçant l'individualisation dans les formations initiales et l'accompagnement des projets d'évolution professionnelle.*
- ▶ Axe 5 : L'interministérialité.  
*Renforcer le pilotage de la politique de formation dans un souci de qualité et de performance, en développant les logiques de coopération et de mutualisation.*



## Les priorités académiques pour la formation des personnels en 2019-2020

Libellé des priorités	Volets du PAF		
	ENS <sup>1</sup>	ENC <sup>2</sup>	ATSS <sup>3</sup>
Renforcer la maîtrise de la langue *	X	X	
Renforcer l'enseignement des fondamentaux en mathématiques *	X	X	
Favoriser une orientation réfléchie et voulue (mobilité des élèves, ambition scolaire, ...) *	X	X	
Prévenir le décrochage scolaire *	X	X	
Sécuriser les parcours des élèves en BTS *	X	X	
Assurer la réussite en éducation prioritaire *	X	X	
Enseigner en classe dédoublée en éducation prioritaire (CP-CE1 REP)	X	X	
Renforcer les compétences des enseignants en langues vivantes étrangères	X		
Développer l'accompagnement des personnels dans le cadre du PPCR *	X	X	
Manager et accompagner la conduite du changement *		X	X
Accompagner les évolutions professionnelles *	X	X	X
Promouvoir la qualité du climat scolaire dans et hors la classe (co-éducation, parentalité, gestion de crise, ...) *	X	X	X
Renforcer la politique en faveur des publics en situation de handicap *	X	X	X
Former les personnels aux gestes de premier secours (GQS, PSC1) *	X	X	X

\* public inter-catégoriel

(<sup>1</sup>) enseignant ; (<sup>2</sup>) encadrement ; (<sup>3</sup>) administratifs, techniques, sociaux et de santé

Chacun se doit de faire vivre ces priorités par la formation des personnels.



Direction des Ressources Humaines  
Délégation Académique à la Formation des Personnels  
Division de la Formation des Personnels

Secrétariat DAFOP-DFP

03.20.12.14.03 - [ce.dafop@ac-lille.fr](mailto:ce.dafop@ac-lille.fr)

03.20.12.14.04 - [ce.dfp@ac-lille.fr](mailto:ce.dfp@ac-lille.fr)

03.20.12.14.02 - [ce.dfp2@ac-lille.fr](mailto:ce.dfp2@ac-lille.fr)